

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE N° 67/2025
REGLEMENTANT L'OUVERTURE DES COMMERCES
LES DIMANCHES 30 NOVEMBRE, 7, 14 et 21 DECEMBRE 2025

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU les dispositions du code du travail particulières aux Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et notamment l'article L3134-4,
VU le statut départemental du 8 décembre 2016 relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés dans le Bas-Rhin,
VU l'accord collectif territorial du 6 janvier 2014 ainsi que son avenant du 29 avril 2016 relatif aux contreparties accordées aux salariés dans le cadre des dérogations au repos dominical dans le secteur du commerce,
VU le courrier de l'association des maires du Bas-Rhin du 29 septembre 2025 évoquant une réunion de bureau du 12 septembre 2025, autorisant l'ouverture des commerces jusqu'à quatre dimanches de l'Avent,

A R R E T E :

Article 1^{er}: Sont autorisés à exercer leur commerce et à employer des salariés, TOUS LES COMMERCANTS de la Ville de Soultz-sous-Forêts, les dimanches 30 novembre et 7 décembre 2025 de 11 h 30 à 19 h 00, le dimanche 14 décembre 2025 de 10 h 00 à 19 h 00 et le dimanche 21 décembre 2025 de 8 h 00 à 19 h 00.

Article 2: Les magasins de vente au détail alimentaire sont en outre autorisés à employer du personnel volontaire les 4 dimanches susmentionnés 1 heure 30 avant l'ouverture au public, pour permettre l'achalandage de rayons en produits frais et périssables.

Article 3: Les heures effectuées devront être compensées et rémunérées conformément aux dispositions du droit local et des conventions collectives.

Article 4: Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Le présent arrêté, sera affiché en mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Procureur de la République de Strasbourg,
- Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin,
- Archives mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :